

# Les conférences Franco-Valaisannes de Paris en 1810 et le passage du général Berthier en Valais en 1810-1811 \*

## CHAPITRE IV

### L'arrivée du Général Berthier en Valais. Retour à Paris de M. de Rivaz avec MM. Derville-Malécharde et de Stockalper

Par décret impérial du 12 novembre 1810, le général de division César Berthier avait été nommé commissaire de S. M. I. et R. chargé de prendre possession du Valais. Quittant Savone où il tenait garnison, il avait passé le St-Bernard avec une partie de ses troupes, tandis que l'autre franchissait le Simplon. A son arrivée à Sion, le 14 novembre, le grand baillif en charge, Gaspard-Eugène de Stockalper, le reçut au nom de l'ancien gouvernement. Le 15 novembre 1810, Napoléon signait à Fontainebleau le décret de réunion du Valais à l'empire français<sup>1</sup>.

Trois jours plus tard Charles-Emmanuel de Rivaz, venant de Fontainebleau, surprenait sa famille à St-Maurice. Il se rendit le lendemain à Sion, où il fut accueilli fort aimablement par le ministre français Derville-Malécharde et par le commissaire général César Berthier.

Suivons de Rivaz dans son propre récit : « J'étais un peu interdit quand je me présentai chez lui (Berthier), mais je fus agréablement trompé. Les sentinelles me présentèrent les armes. Il me reçut dans son salon, me fit asseoir sur un canapé à côté de lui : je ne sais pas même s'il ne me donna pas la droite.

---

\* Cf. Chap. I : *Les prodromes de l'annexion, de 1797 à 1810* (*Ann. Val.* de sept. 1937) ; Chap. II : *La députation valaisanne à Paris et les sept Conférences* (*Ann. Val.* de déc. 1937, mars et juin 1938) ; Chap. III : *La mission de Charles-Emmanuel de Rivaz à Fontainebleau* (*Ann. Val.* de juin 1938).

<sup>1</sup> Voir dans R. Stockalper v. Thurm : *Aktenmässige Darstellung der Ereignisse im Kanton Wallis...*, 1847, pp. 106 à 141, le détail de l'arrivée de Berthier en Valais et de l'installation de Derville-Malécharde comme premier préfet du Département du Simplon.

Nous fûmes tout de suite à l'aise l'un et l'autre. Je lui dis sans crainte les mots que m'avait adressés le ministre en m'envoyant en Valais ; que je serais au désespoir qu'une mesure dans laquelle je n'étais absolument que passif, pût m'être défavorable à ses yeux ; qu'au surplus mon rôle était fini ; que je n'avais plus besoin de porter des paroles de consolation à mes concitoyens ; que je les avais trouvés pleinement rassurés sur les manières bienveillantes dont il usait envers tout le monde, et que j'avais trouvé tout un pays enchanté de l'usage aimable qu'il faisait de sa nouvelle autorité. Ces propos furent parfaitement reçus, et son accueil continua à être on ne peut plus obligeant.

« Je trouvai, à mon arrivée à Sion, que j'y avais été précédé par le décret qui exemptait le Valais de l'impôt des droits réunis. Je calculai qu'il était arrivé... environ soixante et douze heures après la conversation avec le ministre, dont j'ai parlé ci-devant, et cela explique l'importance qu'il mit à ce que je m'expliquasse le même soir sur la faveur que Bonaparte voulait faire à ses nouveaux sujets. C'était le miel dont on voulait garnir les bords du vase qui contenait la potion amère. Je trouvai tout le monde satisfait de ce que j'avais sollicité de préférence l'exemption de cet impôt. »

Le 26 novembre eut lieu la prestation solennelle du serment des principaux magistrats du pays et des grands dignitaires du clergé en présence du général Berthier. Rassuré sur les dispositions paisibles des nouveaux sujets de l'empereur, il s'empressa dans les derniers jours du même mois de renvoyer la majeure partie de ses troupes, en sorte qu'au début de décembre il ne restait plus que mille hommes en Valais.

A Paris cependant, le protocole exigeait la présentation de la députation valaisanne à l'empereur, le nouveau souverain du Valais. MM. de Rivaz et de Stockalper ne pouvaient y manquer : ils reçurent du ministre des relations extérieures l'ordre de rejoindre les députés restés à Paris.

Le chevalier de Rivaz y arriva le onze dans la matinée et retrouva ses collègues à l'hôtel de Bourgogne, rue Grenelle-St-Germain, où ils logeaient. A son passage à Genève, une délégation des notables de la ville et du département, l'avait retenu quelques heures et l'avait sollicité d'user de son influence en haut lieu en vue de créer à Genève une cour impériale d'appel.

A peine débarqué dans la métropole française, de Rivaz écrivit au ministre duc de Cadore, mais n'en reçut aucune réponse. Il s'adressa alors au ministre de l'Intérieur : « Incertain si Votre Excellence est instruite de mon retour, j'ai cru qu'elle ne désapprouverait pas la liberté que je prends de l'en informer. Elle peut disposer de moi. Je me suis réuni aux autres Valaisans qui s'étaient rendus ici avec moi au commencement du mois d'août, et qui ont eu l'honneur de vous présenter leurs hommages pendant mon absence. Nous sommes chargés ainsi que vous le savez sans doute, Mgr, par le gouvernement provisoire de

notre département de solliciter la faveur de mettre aux pieds du trône de S. M. l'expression du dévouement de ses nouveaux sujets, ainsi que celle de leur reconnaissance pour la manière aussi bienveillante que généreuse avec laquelle elle daigna les traiter. Il ne nous manque plus pour compléter cette députation que M. Stockalper qui, n'ayant point été envoyé ici avec nous, attend l'agrément de S. M. pour se mettre en route. Nous attendons de notre côté les dispositions qu'elle voudra bien faire, ainsi que les ordres de Votre Excellence. »

« Nous ne tardâmes pas à être mis en train. M. Stockalper était arrivé le 18 (décembre) avec M. Derville, et nous reçûmes l'un et l'autre du ministre de l'Intérieur une invitation à dîner pour le 20. D'un autre côté, je reçus le 18 au soir un billet du comte Corsini qui m'invitait à me rendre le lendemain 19 à onze heures et demie chez lui pour me conduire de là chez M. le comte Regnault de St-Jean d'Angeli, ministre d'état, que l'empereur avait chargé des détails de notre organisation. M. Corsini nous y conduisit dans sa voiture. M. Regnault régla avec nous les arrondissements de sous-préfectures : Sion, Brigue, St-Maurice, et les justices de paix. Sur la demande de M. de Sépibus, il se prêta à en établir une à Moerel. Je fis ma proposition pour l'établissement d'une cour impériale à Genève, et lui répétais souvent que le sommet du département du Simplon était à cent lieues de Lyon, que ce serait une cruauté de forcer les nouveaux sujets de S. M. à chercher la justice à une aussi grande distance. Il fut frappé de cette observation, en fut même un moment ébranlé, mais il se ressaisit à dire que la chose n'était pas faisable, que l'empereur avait décidé qu'il y aurait une secrétairerie dans chaque chef-lieu d'une cour impériale, que cela obligerait à en créer une à Genève, et qu'il n'y avait pas des domaines pour en former la dotation. Il ne fut pas possible de sortir de là. Il mit d'ailleurs beaucoup de complaisance pour adopter presque toutes les idées que nous propositions à mesure qu'il nous faisait des questions. Il est à présumer qu'il en avait reçu l'ordre de l'empereur qui voulait nous amadouer, autant que possible.

« Le 20 je me rendis au dîner du ministre de l'Intérieur chez lequel je n'étais fait inscrire auparavant. J'y arrivai sans M. de Stockalper qui y fut conduit par M. Derville-Malécharde, lequel y dînait aussi. Dès que j'entrai au salon avec mon costume noir qui nous signalait partout comme les députés du Valais, le ministre vint à moi et demanda si c'était à M. de Stockalper qu'il avait l'avantage de parler. Sur ce que je lui répondis que c'était à M. de Rivaz, il me dit : « Je suis bien aise de faire votre connaissance. M. le duc de Cadore vous aime beaucoup ; il m'a souvent parlé de vous. Vous ne tarderez pas à recevoir des témoignages de la confiance de S. M. » M. Derville, quand il arriva, se pressa de me tirer à part et de me dire : « Ne me traitez pas d'Excellence ici ». C'est qu'il recevait en Valais ce titre qui ne lui appartenait pas, et qu'il craignait qu'on ne s'aperçût à Paris qu'il avait eu cette prétention déplacée.

« Cette ouverture du ministre avait mis mon imagination un peu en mouve-

ment. J'étais à deviner ce qu'on voulait faire de moi. M. Derville-Malécharde fit à cet égard l'espèce de confiance suivante : il me dit qu'il n'y avait que la circonstance de l'emploi dont M. de Stockalper se trouvait revêtu au moment de la réunion, qui pût motiver sa nomination au Sénat ; que sous tous les autres rapports c'était moi qui devais être appelé à cette place ; qu'il regardait comme un devoir pour lui d'en parler sur ce ton, et qu'il proposerait des places d'honneur pour M. de Stockalper, telles que celles de chambellan, commandant ou grand officier de la Légion d'honneur, un titre, etc...

« Le même Derville présenta M. Stockalper au ministre des relations extérieures, qui l'invita à dîner pour le lundi suivant, 24 décembre, et chargea M. Derville de m'inviter aussi de sa part le même jour. Je m'y plaçai à côté de M. Stockalper qui ne connaissait pas encore les usages. Nous avions tout près de nous le cardinal Maury désigné archevêque de Paris, et, comme c'était la veille de Noël, je fus curieux de voir s'il observerait l'abstinence de ce jour, n'ayant pas grande confiance dans ses principes religieux d'après le rôle qu'il jouait depuis quelque temps ; mais soit par persuasion, soit par convenance extérieure, il ne mangea que du maigre. Au sortir de table, M. Stockalper me dit qu'il avait compté les vins fins qu'on lui avait servis dans des verres à pied, qu'on lui en avait offert vingt-deux, qu'il n'en avait refusé aucun. Il était gai, mais il avait sa tête. »

Tandis que nos Valaisans festoyaient agréablement chez les grands de la Cour, l'on travaillait activement dans les bureaux du ministère de l'Intérieur à dresser le nouveau statut politique du département du Simplon. A plusieurs reprises, le député de Rivaz y fut mis à contribution. Le 26 décembre enfin, le décret d'organisation, dont Grenat nous donne un résumé succinct, était signé par l'empereur en son palais des Tuileries. Il avait été précédé le 13 décembre par un sénatus-consulte qui accordait au Valais un député au Corps législatif et un juge à la Cour impériale de Lyon.

Le 27 décembre, une lettre du ministre de l'Intérieur annonçait aux Valaisans que leur députation était agréée par l'empereur. Ils s'attendaient donc à une prochaine audience, et ne se doutaient guère qu'ils devraient encore patienter plus d'un mois.

« Le plus profond silence, nous dit de Rivaz, nous laissait dans la même incertitude et dans la même impatience que celle que nous avons éprouvée pendant tout le mois d'octobre. Le ministre de l'Intérieur invita pour le 10 janvier à dîner trois de nous, savoir MM. Stockalper, de Sépibus et moi... Il ne nous dit rien le jour que nous étions chez lui qui eût trait à notre présentation, mais je vois par une lettre que j'écrivis à ma femme le 12, qu'il était question d'être admis à l'audience de l'empereur en même temps que les députés des pays du nord de l'Allemagne nouvellement réunis, qu'on attendait, mais qui

n'étaient pas encore arrivés, et que l'empereur nous recevrait tous, assis à son trône. C'est ce que le grand Chambellan avait dit la veille à M. Derville. »

M. Derville, par décret impérial du 16 janvier, fut nommé préfet du département du Simplon. C'était l'avancement dans une carrière qu'il avait commencée dans le militaire comme chasseur à cheval à l'armée lyonnaise et à l'armée des Alpes, puis dans la politique, comme agent diplomatique à Milan, à Lucques, enfin, depuis quatre ans, comme ministre de France en Valais. Il était de plus chevalier de l'empire et de la légion d'honneur, et servilement dévoué à son souverain. Par une indiscretion de son nouveau préfet, de Rivaz apprit en même temps que la place au Corps législatif lui était réservée de préférence au grand-baillif de Stockalper, qui en conçut un profond dépit. C'est au moins ce que nous laisse entendre de Rivaz, qui, dans ses mémoires, n'est guère discret pour son rival malheureux, et étale avec complaisance les distinctions dont il fut l'objet.

« M. Stockalper qui certainement avait conçu de grandes espérances pour lui-même, fut réduit à se contenter d'une [place] de juge à la Cour de Lyon, et du titre de baron qu'on lui rendit par un nouveau brevet de l'empereur. Il dévora ce chagrin avec beaucoup d'humeur, car j'ai encore une lettre de lui où il me disait qu'on lui avait donné une retraite qu'il n'aurait pas donnée à son domestique, mais l'événement prouve qu'on ne voulut pas lui donner un emploi qui valût plus que celui que j'aurais moi-même, et qu'on ne voulut pas me donner un emploi de faveur spéciale, afin de ne pas offusquer davantage M. Stockalper, qui, en sa qualité de grand-baillif en charge, réclamait les préférences. On dit que le département était trop petit pour appeler quelqu'un au Sénat ou au Conseil d'Etat. Il fut un moment question de me faire maître des requêtes, et alors M. de Stockalper aurait été nommé au Corps législatif, mais ces places étaient peu payées, exigeaient résidence à Paris, et quoiqu'elles fussent le chemin aux grands emplois pour ceux qui montraient quelque talent et de l'application, je refusai, préférant vivre au sein de ma famille et de mes affaires.

« Ce fut M. Derville qui me le proposa un jour qu'il vint chez moi. M. de Sépibus fut par la suite nommé sous-préfet de Brigue ; MM. Taffiner, de Courten, de Riedmatten n'eurent rien, et M. Pittier resta longtemps dans l'attente... de façon que par comparaison avec les autres, je fus traité magnifiquement. J'ai lieu de croire que j'excitai plus d'une jalousie. Qu'aurait-ce été si j'avais eu davantage ! Tout pour le même ! Je vois dans la même lettre du 12 (voir ci-haut) que M. Derville avait proposé des places de chambellans honoraires pour M. de Stockalper, le comte de Courten (sic), et Quartéry, mais qu'on ne l'écouta pas. Il avait aussi promis de proposer M. de Quartéry pour la croix de la Légion d'honneur en place de celle de St-Maurice, mais il ne réussit pas mieux. »

## CHAPITRE V

## L'arrivée de la Comtesse Berthier à Sion

Pendant que nos députés s'impacientaient à Paris dans l'attente de leur audience auprès de l'empereur, une fête moins solennelle, mais plus touchante réjouissait le cœur des Sédunois.

L'on préparait l'arrivée de la comtesse Berthier qui venait rejoindre son militaire époux dans la capitale valaisanne.

Une lettre, tirée de la copieuse correspondance du comte Eugène de Courten à son frère Pancrace, alors établi dans une campagne de famille, à Solère en Piémont, nous permet de reconstituer ce pittoresque événement.

Vers la mi-janvier, la comtesse Berthier, accompagnée de la comtesse de Salmour, avait quitté Turin à destination du Valais, et quelques jours plus tard, son mari, entouré de ses principaux officiers, était allé l'attendre à Brigue.

Grâce à la douceur d'un hiver exceptionnel, ces dames passèrent « fort légèrement en traîneau » de Domo à Brigue en dix heures, ne s'arrêtant que le temps de dîner au village du Simplon, où l'aide de camp du général vint les prendre.

L'aimable société séjourna toute une journée à Brigue, où elle logea au château de Stockalper, et le lendemain, dans la matinée, se mit en route pour la capitale. Au passage de Sierre, vers les trois heures de l'après-midi, elle fut arrêtée par le comte de Courten, qui voulut la retenir à un goûter préparé depuis plusieurs jours déjà, mais qui en fut quitte pour sa peine. « M'étant présenté à la portière de la voiture pour faire des instances, je reçus de très gracieuses réponses, mais toutes tendant à prouver l'impossibilité. » Le jour baissait et l'on savait que de grands préparatifs avaient été faits à Sion.

En accueillant avec un digne éclat la comtesse Berthier, les Sédunois tenaient à manifester au général la sympathie qu'il s'était acquise dans le pays. A preuve ces mots de notre narrateur : « Il faut te dire, mon cher ami, que son mari a eu le talent de se faire tellement aimer... que les paysans lui courent après avec enthousiasme dans le Haut-Valais, où il a passé quatre jours dernièrement. Il a pour ainsi dire enchanté le peuple au point que l'on entend fréquemment dire sur les rues par les paysans les plus valaisans : — Ah ! si tous les Français étaient comme celui-là, nous aurions du plaisir à être Français. — En un mot, il n'y a guère qu'une voix sur le compte de cet homme, qui a mis tant de douceur, de noblesse et de désintéressement dans sa mission, qu'on lui doit beaucoup. »

Quinze cavaliers de la noblesse de Sion attendaient la comtesse et son époux au lieu dit : les Plâtrières. A leur tête, M. de Riedmatten complimenta en prose Madame Berthier.

Au bas de la montée de Plata, se tenait la gendarmerie à cheval, tandis que la gendarmerie à pied bordait la route à l'entrée de la ville. Le canon se répondait de tous côtés.

La milice urbaine faisait la haie dans la rue où était la maison habitée par le général (celle de M. Barberin) pendant que la musique de la bourgeoisie, en grand uniforme, jouait ses airs les plus entraînants.

Madame Berthier fut surtout charmée par la réception qui lui fut faite à l'entrée de la maison. « Douze demoiselles des plus jolies et ayant chacune une fleur sur le chapeau, l'attendaient dans le vestibule, qui était tout couvert de tapis.

« Là, Mademoiselle Mélanie de Courten adressa à Madame la comtesse le petit discours en vers suivant (sorti de la plume douceuse de M. Tousard d'Olbec, nommé récemment directeur des administrations de finances dans le département) :

Illustre et digne objet de l'amour de Berthier,  
Des fleurs qu'a respectées l'aquilon meurtrier,  
Daigne agréer le faible et simple hommage.  
Si le ciel à nos vœux avait pu se plier,  
Tu les aurais vu naître en foule à ton passage ;

Mais que du moins ce laurier  
De ton époux ceigne la tête,  
Qu'il couronne le guerrier.  
Dont la paisible conquête

De la veuve et de l'orphelin  
N'a point fait couler les larmes.  
Que dans le milieu des alarmes  
Il protège son destin,

Et par une épouse adorée  
Que des myrthes des amours  
La chaîne de si beaux jours  
Soit constamment parsemée !

Berthier, lorsque Sion, heureuse sous tes lois,  
Pour toi, pour la beauté, l'objet de ta tendresse,  
T'offre ses vœux par notre faible voix,  
Juges-en par ton cœur ; crois à notre jeunesse :  
C'est le prix des bienfaits qu'aujourd'hui tu reçois. »

« Madame Berthier écouta avec beaucoup d'intérêt et voulut bien recevoir le bouquet, qui était assez gros, composé de lauriers, de myrthes et de roses, et embrassa la jolie nymphe du Parnasse. Elle pria ces demoiselles de monter dans l'appartement, où elles les arrêta quelques instants.

« Après le souper, il y eut concert ; après le concert, le général, qui était extrêmement content de tant de marques de cordialité, présenta son fils aux officiers de la milice de Sion et leur demanda la permission qu'il portât leur uniforme. Le jeune homme se trouve donc à la tête de la compagnie, et en mémoire de cette circonstance, le général a promis un drapeau à cette compagnie. »

La suite de la lettre, en s'arrêtant à quelques détails sur la nouvelle organisation du Valais, nous ramène à Paris.

« Le commissaire général de la Cour impériale de Lyon est arrivé il y a trois jours à Sion, pour créer et installer les tribunaux de justice. On dit qu'il est courtisé par une infinité de candidats, dans le nombre desquels il y en a qui sont aussi en état d'être juges que moi. Il doit s'amuser de l'appétit de nos compatriotes à la magistrature. C'est un fort joli homme, dit-on, baron d'empire.

« Décidément M. Derville est notre préfet ; M. Léopold de Sépibus, sous-préfet de Brigue ; M. Dufour, sous-préfet de St-Maurice ; on dit qu'il ne veut pas accepter ; le j... de Pittier, procureur impérial ; on dit qu'on lui laisse le choix de cette place, ou de celle qui a été donnée à M. Dufour. MM. Lang et Isaac de Rivaz sont nommés conseillers de préfecture ; M. Tousard d'Olbec, directeur des contributions et enregistrement.

« M. Stockalper fils me disait hier soir que son père avait quelque espérance, par une faveur particulière, d'être nommé sénateur. Il paraît très certain que M. de Rivaz, qui est à Paris, passera au Corps législatif.

« M. de Stockalper mande de Paris en date du 17 (janvier) qu'il ne sait point encore quand la députation pourra être présentée à S. M. On attend les députés des villes de Hambourg qui ont été réunis depuis nous, et tous les représentants des nouveaux sujets de S. M. doivent être présentés ensemble, et S. M. l'empereur veut les recevoir sur le trône, dit-on.

« En attendant, nos messieurs de Paris commencent à s'ennuyer beaucoup, M. de Stockalper excepté, qui se plaît dans ce séjour. Il se loue beaucoup de toutes les politesses qu'il y reçoit, et particulièrement de M. le duc de Cadorre... »

*(La fin au prochain numéro).*

Eugène de COURTEN